

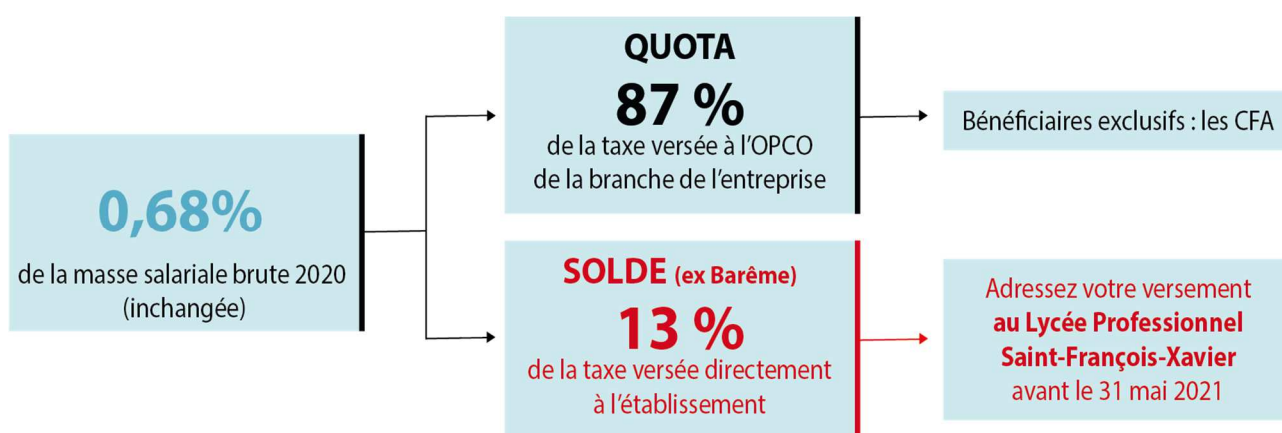
Votre taxe d'apprentissage 2021 :

13% DE DÉCISION
QUI FONT LA DIFFÉRENCE

Depuis la réforme de la taxe d'apprentissage en 2020, vous pouvez verser directement 13 % de votre taxe d'apprentissage (soit le solde) au Lycée professionnel Saint-François-Xavier, établissant ainsi un lien direct entre vous et nous.

La **répartition** de la TAXE D'APPRENTISSAGE se fait ainsi :

- 87% destinés à financer directement l'apprentissage
- **13% affectés aux écoles assurant des formations professionnelles. C'est à ce titre que le Lycée Professionnel Saint-François-Xavier est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage, avec le code UAI : 9741308D**



Calculez et versez les 13 % de votre Taxe d'Apprentissage au Lycée professionnel Saint-François-Xavier sur :

taxeapprentissage.org



Par carte bancaire

Directement sur taxeapprentissage.org

Je recevrai mon reçu libératoire directement par mail en 48 heures à réception du versement



Par chèque ou virement

Je complète le bulletin de versement ci-joint et le renvoie avec mon règlement

Votre versement doit nous parvenir **avant le 31 mai 2021.**

Votre interlocutrice

Chantal Pignon - Assistance de direction
chantal.pignon@apprentis-auteuil.org - Tél. : 06 92 87 04 68